

Énoncé de politique de placement

Fonds distinct Catégorie d'excellence canadienne d'actions BQÉ Invesco Manuvie

Objectif de placement

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct.

Ce fonds vise à générer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié d'actions canadiennes présentant un potentiel de croissance.

Stratégie de placement

Ce fonds achète des parts du fonds commun de placement en catégorie de société Catégorie d'actions canadiennes de premier ordre BQÉ Invesco ou d'un fonds très semblable (le « fonds sous-jacent »).

La stratégie de placement du fonds sous-jacent consiste pour l'équipe Gestion de portefeuille en l'utilisation d'une stratégie de placement rigoureuse axée sur la croissance qui :

- met l'accent sur la recherche fondamentale appuyée par l'analyse quantitative, la constitution de portefeuilles et la gestion des risques;
- s'appuie principalement sur le repérage de sociétés en croissance de qualité qui possèdent ou présentent un potentiel de croissance durable des bénéficiaires, une répartition efficace du capital et des cours attractifs.

Les placements du portefeuille sont sélectionnés selon une approche « ascendante », une action à la fois. L'accent est mis sur les forces des entreprises individuelles plutôt que sur les tendances sectorielles ou nationales.

L'équipe Gestion de portefeuille vend généralement les titres qu'elle a achetés a) lorsque le cours de ces titres change de telle sorte qu'ils sont devenus trop chers au regard des perspectives de croissance des sociétés émettrices; b) lorsque la justification initiale du placement dans une entreprise n'est plus valide; ou c) pour profiter d'une occasion plus intéressante.

La majeure partie des actifs hors trésorerie du fonds sous-jacent sont investis dans des titres d'émetteurs canadiens. Sans modifier ses objectifs de placement fondamentaux, le fonds sous-jacent peut investir jusqu'à 49 % de ses actifs hors trésorerie dans des titres étrangers. Dans des circonstances extraordinaires, en raison des fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport à certaines devises ou des fluctuations du cours de certains titres du portefeuille, le fonds sous-jacent peut temporairement détenir plus de 49 % de ses actifs hors trésorerie dans des titres étrangers et donc ne pas être investi conformément à ses objectifs de placement. En pareil cas, l'équipe Gestion de portefeuille prendra des mesures pour rajuster les placements en portefeuille du fonds sous-jacent de façon ordonnée.

L'équipe Gestion de portefeuille peut, à sa discrétion, investir une partie ou la totalité des actifs liquides directement dans des instruments du marché monétaire ou d'autres titres de créance à court terme. Le fonds sous-jacent peut investir la portion liquide de ses actifs dans des titres de fonds du marché monétaire gérés par nous ou par l'une de nos sociétés affiliées ou associées. Pour prendre cette décision de placement, l'équipe Gestion de portefeuille tient compte d'un certain nombre de facteurs, y compris le fait que le fonds sous-jacent doit comporter un placement à court terme libellé en dollars canadiens ou américains et le rendement que le fonds peut dégager.

Le fonds sous-jacent peut utiliser des dérivés, comme des options et des contrats à terme de gré à gré ou standardisés, aux fins décrites ci-dessous. Le fonds sous-jacent peut chercher à assurer une couverture contre les pertes potentielles. Veuillez visiter le site invesco.ca pour obtenir des renseignements sommaires sur les positions de couverture du fonds sous-jacent, s'il y a lieu.

Le fonds sous-jacent peut aussi utiliser des dérivés à des fins autres que des opérations de couverture pour investir indirectement dans des titres ou sur des marchés de capitaux ou pour obtenir une position de change. Si elles ne sont pas utilisées à des fins de couverture, les options ne représenteront pas plus de 10 % de l'actif net du fonds sous-jacent.

Toute utilisation de dérivés s'inscrit dans les objectifs de placement du fonds sous-jacent et répondra aux exigences de la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières, telle que modifiée par la dispense accordée au fonds sous-jacent. Lorsque le fonds sous-jacent détient une position acheteur dans un contrat à terme de gré à gré ou standardisé ou qu'il a le droit de recevoir des paiements en vertu des modalités d'un swap, cette dispense lui permet d'utiliser comme couverture un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de la participation sous-jacente dans le contrat à terme standardisé, le contrat à terme de gré à gré ou le swap.

Le fonds sous-jacent peut se prévaloir des décisions accordant une dispense de l'application de certaines dispositions du Règlement 81-102. Pour obtenir une description détaillée de ces décisions, veuillez consulter la section Restrictions en matière de placement à partir de la page 105 du prospectus du fonds sous-jacent.

En prévision de conditions défavorables du marché ou pour réagir à de telles conditions, à des fins de gestion de trésorerie, à des fins défensives ou aux fins d'une fusion ou d'une autre opération, ou encore lorsque l'équipe Gestion de portefeuille est autrement incapable de repérer des occasions de placement intéressantes, le fonds sous-jacent peut détenir la totalité ou une partie de ses actifs sous forme de liquidités, d'instruments du marché monétaire, de titres de fonds du marché monétaire affiliés, d'obligations ou d'autres titres de créance. Par conséquent, le fonds sous-jacent pourrait ne pas être entièrement investi conformément à ses objectifs de placement et, dans un marché en hausse, il pourrait y avoir des répercussions négatives sur le rendement par rapport à d'autres fonds communs de placement entièrement investis et ayant des objectifs similaires.

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille, le fonds sous-jacent peut utiliser des opérations de mise en pension et de prise en pension, bien qu'il ne prévoie pas en ce moment de recourir à de telles opérations. Le fonds sous-jacent peut également conclure des conventions de prêt de titres. Ces opérations ne seront conclues qu'avec des parties qui sont considérées comme solvables et lorsque les opérations sont censées accroître le rendement du fonds sous-jacent. Pour une description des mises en pension et des prises en pension de titres et des opérations de prêt de titres ainsi que des stratégies utilisées par le fonds sous-jacent pour réduire les risques associés à ces opérations, veuillez consulter l'exposé à la rubrique Facteurs de risque – Risque lié aux mises en pension et aux prises en pension de titres et aux opérations de prêt de titres à la page 102 du prospectus du fonds sous-jacent.

Risques

Lorsqu'un fonds distinct achète des parts d'un fonds sous-jacent, il peut être exposé aux risques associés au fonds sous-jacent. À moins d'indication contraire, les risques associés à l'achat de parts du fonds sous-jacent sont les mêmes, ou identiques en substance, que les risques liés à un placement dans le fonds distinct. Pour obtenir des précisions sur les risques liés aux placements dans le fonds distinct, veuillez vous reporter au prospectus simplifié ou aux autres documents d'information du fonds sous-jacent.

Où dois-je m'adresser pour obtenir d'autres renseignements ou de l'aide?

Pour de plus amples renseignements, consultez la notice explicative et le contrat. Vous pouvez également communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie
500 King Street North
Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

Canada, à l'exception du Québec
1-888-790-4387

Québec et clientèle francophone
1-800-355-6776

Pour obtenir des renseignements relatifs à des problèmes que nous n'avons pas été en mesure de régler, communiquez avec l'Ombudsman des assurances de personnes en composant le 1 800 361-8070 ou en visitant le site www.oapcanada.ca.

Pour obtenir des renseignements relatifs à la protection additionnelle offerte à tous les titulaires de contrats d'assurance vie, communiquez avec Assuris, une entreprise mise sur pied par l'industrie canadienne de l'assurance vie. Consultez le site www.assuris.ca pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour obtenir des renseignements sur la façon de communiquer avec un responsable de la réglementation d'assurance dans votre province, visitez le site Web du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance à l'adresse www.ccir-ccrra.org.

Gestion de placements **Manuvie**

Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émetteur des contrats d'assurance des fonds distincts de Manuvie et le répondant des clauses de garantie contenues dans ces contrats.

Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.